

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 5 décembre 2018 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
M. Brian Boisvert
Mme Sandra Armstrong

M. Garry Ladouceur
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

198-12-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour modifié.

199-12-2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7^{ième} jour du mois de novembre 2018.

200-12-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 5 DÉCEMBRE 2018.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 5 décembre 2018 au montant de 211,542.79\$.

201-12-2018 Demande C.P.T.A.Q / Monsieur Yvon Danis.

Proposé par M. Garry Ladouceur.
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité supporte la demande faite par monsieur Yvon Danis auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de procéder à la subdivision d'un lot de 200'x 200' sur son lot 5 591 188 dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

202-12--2018 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 6000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 1500\$;

Que la municipalité autorise M. Eric Rochon, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

203-12-2018 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10,000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent plus de 15,000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2,000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Waltham et Fort-Coulonge pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise Monsieur Eric Rochon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

204-12-2018 COMMANDE D'ABAT POUSSIÈRE 2019

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

De commander de la firme Multi-Routes environ 70,000 litres de chlorure de calcium 35% à être épandu au rythme de +/- 1 litres au mètre carré.

205-12-2018 DÉLÉGATION GESTION PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par Mme Sandra Armstrong
et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité lègue aux Maisons des Jeunes du Pontiac la gérance ainsi que l'entretien de la patinoire extérieure de cette Municipalité situé au parc Amyotte au 298 rue Principale pour la saison hivernale 2018-2019.

Que cette Municipalité, contribuera une somme de 4,000\$ pour un employé désigné à ce poste.

206-12-2018 FERMETURE DU DÉPOTOIR DURANT LES FÊTES

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que le dépotoir Municipal soit fermé les 24-25-26 et 31 décembre 2018 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2019.

207-12-2017 FERMETURE DU BUREAU DURANT LES FÊTES

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité

Que le bureau Municipal soit Fermé du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

Les employés doivent obligatoirement utiliser leurs journées de congés ou heures supplémentaires lors de cette fermeture excluant les jours fériés.

208-12--2018 CALENDRIER DES SÉANCES 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ PAR, MME KIM LAROCHE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS:**

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2018**, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à **20 h 00** :

9 janvier (2ième mercredi)	6 février
13 mars	10 avril (2ième mercredi)
1 mai	5 juin
3 juillet	7 août
4 septembre	2 octobre
7 novembre	4 décembre

209-12-2018 TABLE DES AINÉS DU PONTIAC

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité commandite la Table des Aînés du Pontiac pour un montant de 500\$.

210-12-2018 CONFERENCE "THIRTEEN WAYS TO KILL YOUR COMMUNITY"

Proposé par M. Garry Ladouceur.
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité mandate les membres de son conseil ainsi que les employés du bureau municipale à assister à la conférence qui se donnera le 30 janvier 2019.

REGISTRE PUBLIC
Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus.
Règlement numéro 2011-02 concernant le code d'éthique et
de déontologie

ANNÉE 2018

Date de déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires

Déposé par

Eric Rochon
Directeur Général

211-12-2018 GUIGNOLÉE 2018

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité commandite la Guignolée 2018 organisée par les Chevaliers-de-Colomb pour un montant de 700\$.

AVIS DE MOTION : Avis de motion est donné par la conseillère Mme Kim Laroche, qu'à une session subséquente il présentera un règlement relatif à la taxation pour l'année foncière 2019.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 200, 205, 209, 210 et 211.

ET J'AI SIGNÉ CE 6 décembre 2018.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

Proposé par Mme Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:45 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.